

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** :

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Mickaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT

**ABSENT EXCUSÉ** :

**ABSENT** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Clément MOISSONNIER

**Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du conseil municipal du 31 juillet 2020.**

**1/ 54 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire donne lecture du règlement intérieur du conseil municipal désormais obligatoire pour les communes de + de 1000 habitants (depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020).

Il a été travaillé en amont pour qu'il soit adapté à la taille de la commune.

Il est adopté à l'unanimité.

**2/ PRET CREDIT AGRICOLE**

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à demander le déblocage du solde du prêt réalisé auprès du Crédit Agricole en mars 2019.

Il autorise également, à l'unanimité, la prise d'une décision modificative pour abonder les comptes 1641 et 6611 du budget communal afin de pouvoir régler les échéances à venir.

**3/ COMPTE « FÊTES ET CEREMONIES »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des dépenses qui seront imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » du budget communal selon la maquette budgétaire M14.

**4/ OPERATIONS BUDGETAIRES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à inscrire la somme de 383.80 € en créances éteintes au compte 6542 du budget assainissement (M49) suite à la liquidation judiciaire d'ARCM HOTEL DE LONDRES

**5/ FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Monsieur le maire explique les mécanismes du calcul de fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

Après avoir été bénéficiaire d'une dotation au titre du FPIC la commune est maintenant prélevée d'une somme de 18 000.00 €.

Le calcul de ce prélèvement est étroitement lié à la fiscalité des communes membres de la CCPU et à la fiscalité intercommunale. Le maire indique qu'une réflexion pourrait être menée pour au moins faire baisser ce prélèvement préjudiciable à l'ensemble du territoire CCPU.

## **6/ FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale que les communes n'ayant pas d'école ou de RPI se doivent de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Just qui accueille leurs enfants.

Actuellement, la participation de ces communes est basée sur un forfait fixé par délibération qui n'a pas été révisé depuis 2006.

La réglementation prévoit une contribution tenant compte du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses réelles de fonctionnement de l'école publique d'accueil.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer la réglementation et de demander une contribution aux commune de résidence : Juré – St Marcel d'Urfé et St Romain d'Urfé (3 communes cette année) Le coût moyen d'un élève sera déterminé chaque année en fonction des effectifs accueillis et des dépenses de fonctionnement réelles incombant à l'école publique de Saint Just en Chevalet.

Le maire indique par ailleurs que ce coût est calculé chaque année puisqu'il sert de base pour le versement de la participation de la commune au fonctionnement de l'école Sacré Cœur, école privée sous contrat.

## **7/ RENTREE SCOLAIRE**

Emmanuelle BARLERIN fait un point sur la rentrée scolaire et précise que les effectifs sont stables. Le protocole sanitaire exigé par les autorités en rapport avec la crise sanitaire COVID 19 est appliqué et respecté par tous.

En raison de cette crise, la municipalité a renforcé le personnel par l'embauche d'une personne en contrat aidé (cf. conseil municipal du 31/07/2020).

## **8/ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) à Monsieur François MERCIER pour un montant de 5 950.00 €. M Mercier est le prestataire « historique » ayant participé à de nombreux travaux sur le sujet (avant même le premier mandat du maire en fonction à ce jour).

Le maire indique qu'il devra recenser ce qui a été fait, réactualiser les documents élaborés, faire l'inventaire du « reste à faire » tant au niveau urbanistique qu'au niveau environnemental ainsi qu'au niveau de l'assainissement.

Ce travail sera utilisé afin de lancer une consultation de type « Marché à Procédure Adaptée » pour retenir un bureau d'études chargé de l'établissement du PLU.

Monsieur MERCIER établira donc le dossier de consultation au sein duquel il sera exigé un groupement de compétences en matière environnementale, d'urbanisme et d'assainissement.

Monsieur le Sous-Préfet et les services de la DDT sont informés de la formule ci-dessus évoquée indique le maire.

## **9/ CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin d'obtenir une aide dans le cadre de la « préservation et la mise en valeur du patrimoine » pour financer la totalité de la première tranche de travaux relative à la réhabilitation de la Chapelle Notre Dame du Château.

Le montant des travaux, pour la 1<sup>ère</sup> tranche, a été estimé par le cabinet ARCHIPAT à 375 000.00 € HT à majorer des diverses prestations intellectuelles que l'on peut estimer à 80 000.00 € HT.

Si cette demande de subvention reçoit un avis favorable de la DRAC, la région Rhône Alpes Auvergne sera sollicitée sur la même base chiffrée mais cette fois ci au titre « du plan de préservation du patrimoine Régional ».

## 10/ CONFORMITE ELECRIQUE DES ERP

Monsieur le maire informe que le dossier de consultation confié au maître d'œuvre LMI est cours d'élaboration pour la mise en conformité électrique des bâtiments communaux (cf. conseil municipal du 26/06/2020).

Il indique qu'il est opportun d'anticiper la consultation des entreprises en estimant le coût des travaux de mise en conformité de l'ensemble des bâtiments à 130.000 € HT afin de solliciter le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du « bonus relance 2020-2021 ».

Il précise que pour prétendre à ce soutien financier, les travaux doivent impérativement commencer avant le 30 juin 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du « bonus relance 2020-2021 » pour les travaux de mise en conformité électrique des bâtiments communaux estimés à 130.000 € HT et prend note que l'attribution de l'aide de la Région est subordonnée à un commencement des travaux avant le 30 juin 2021.

## 11/ SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il devient impérieux de faire effectuer des travaux afin de soutenir une partie du chemin de Thomasson surplombant l'atelier et la maison d'habitation ROSSIGNOL, route de Roanne.

Par ailleurs, l'entreprise ROSSIGNOL démarre, juste à côté, la construction d'un bâtiment qu'elle a confiée à l'entreprise DUIVON de SAINT MARTIN LA SAUVETE. Il est donc apparu judicieux de faire réaliser le mur de soutènement par cette même entreprise et dans la continuité du chantier.

Cette entreprise propose un devis de 32 119.25 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant du devis de l'entreprise DUIVON et charge le maire de solliciter le conseil départemental pour l'obtention d'une aide dans le cadre de l'enveloppe de voirie (« murs et ponceaux ») au titre de l'exercice 2021.

Par ailleurs :

Pascal PONCET rappelle les dossiers qui avaient été présentés dans le cadre du plan de relance COVID 19 suite à la réunion organisée par Violette AUBERGER et Jean BARTHOLIN.

Il s'avère que le dossier relatif au dispositif d'arrosage complémentaire du stade et permettant un prélèvement sur la rivière (très encadré juridiquement) relèverait plutôt de l'enveloppe de solidarité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise donc le maire à présenter le dossier relatif à ce dispositif au titre de l'enveloppe de solidarité.

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à faire la même demande de subvention concernant le site internet en cours de renouvellement. (Enveloppe de solidarité)

## 12/ DISTRIBUTION MASQUES

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire COVID 19, (département de la Loire en zone rouge) la municipalité organise une nouvelle distribution de masques le samedi 02 octobre 2020 de 9 h à 12 h au rez de chaussée de la mairie.

## 13/ MISE À DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES DANS LE CADRE DE LA COVID 19

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre les salles à disposition uniquement pour des rassemblements non festifs ou ludiques (réunions, assemblées générales, ...) avec application des mesures sanitaires et gestes barrières en vigueur et dans la limite de l'effectif règlementaire.

En ce qui concerne la salle de sport et les installations sportives, il convient que chaque discipline applique les consignes données par sa fédération respective.

Pour l'instant quel que soit le sport pratiqué, **vestiaires, douches collectives et buvettes sont interdits.**

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer et la municipalité s'adaptera aux directives de Madame la Préfète au fur et à mesure de la parution des textes et arrêtés préfectoraux. Une situation particulière dérogeant à ces grands principes pourra être examinée le cas échéant.

#### 14/ SITE INTERNET / PANNEAUPOCKET / FACEBOOK

Monsieur le maire informe la mise en place d'un nouvel outil de communication via l'installation de l'application « panneaupocket » gratuite sur les téléphones portables.

Il en profite pour faire le point sur la fonction de chaque outil numérique :

+ **Facebook** : communication relative à ce qui a trait à la crise sanitaire COVID 19 ;

+ **Site Internet de la commune** : informations générales sur la commune, son fonctionnement, son environnement (touristique, associatif, économique, etc...), son actualité municipale (CR du conseil municipal, etc.)

+ **Panneaupocket** : infos flash et ponctuelles sur l'actualité « immédiate » : arrêtés, coupure d'eau d'électricité, météo, etc. **ET** évènements majeurs

Céline VALLAS fait remarquer qu'une certaine tranche de la population n'a pas forcément tous ces outils numériques d'où la nécessité de conserver la communication papier (affichage, presse, communication papier du maire).

#### 15/ ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire fait part du courrier des services de la Police de l'Eau traitant de certaines anomalies à la station d'épuration essentiellement dues aux rejets de la Fromagerie des Pays d'Urfé et donne lecture de la réponse qu'il a adressée précisant notamment que les travaux de construction de la station de prétraitement de la fromagerie avançaient et devraient être terminés dans les 2 à 3 mois à venir. Sa mise en service améliorera la qualité des rejets ce qui impactera très favorablement le fonctionnement de la STEP communale.

Il s'agira alors de réfléchir à la rédaction d'une convention fixant les modalités de facturation de l'assainissement à l'industriel en tenant compte du prétraitement qui est réalisé en amont.

Le maire rappelle aussi le projet de maîtrise foncière prévue aux abords des équipements de prétraitement de la fromagerie. Aujourd'hui cette maîtrise est quasiment acquise, les propriétaires ayant donné leur accord.

Clément MOISSONNIER souhaiterait visiter les installations de la station d'épuration. Le maire indique que Christophe ALLARD, chargé notamment de la STEP, pourrait assurer cette visite pour les conseillers qui le souhaitent.

#### 16/ PISCINE MUNICIPALE

Emmanuelle BARLERIN dresse un point sur la fréquentation de la piscine municipale cet été qui est plutôt satisfaisante (environ 9 000 entrées) compte tenu de la crise sanitaire et des mesures mises en place. Bien entendu les coûts de fonctionnement de cet équipement sont en nette hausse eu égard au personnel complémentaire qu'il a fallu embaucher dans le contexte COVID mais l'activité a été préservée (touristique, commerciale, etc. )

Les contraintes ont été bien acceptées et respectées.

Les maîtres-nageurs diplômés ont donné de nombreux cours de natations, enfants et adultes confondus.

Emmanuelle BARLERIN souligne l'implication de l'équipe des jeunes saisonniers employés cet été et le sérieux avec lequel ils ont effectué leur mission d'accueil, de prévention et d'entretien selon le protocole mis en place pour accéder à la piscine en toute sérénité.

## **17/ BRIGADE DE GENDARMERIE**

Monsieur le maire explique avoir rencontré Monsieur Laurent GAGNAIRE, Directeur de Loire Habitat ainsi que M le Sous- Préfet à l'occasion du départ de Monsieur Evence RICHARD, Préfet de la Loire.

Pascal PONCET a pu rappeler le projet de réhabilitation lourde des locaux de la caserne de Gendarmerie de St Just en Chevalet (isolation extérieure, menuiseries,...) en indiquant qu'une solution de construction serait certainement à privilégier.

Le Colonel EYNAUD, commandant la gendarmerie de la Loire, sera contacté par M. le Sous - Préfet et M. Gagnaire afin de traiter du sujet et d'envisager une rencontre entre les divers parties dont le maire.

Il sera ainsi étudié la suite qui pourrait-être donnée.

## **18/ PERSONNEL COMMUNAL**

Emmanuelle BARLERIN précise que l'agent admis en stage de préembauche aux services de la commune sera employé 18 h 00 hebdomadaires et non pas 24 heures comme annoncé lors du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal prend note et valide cette formule à l'unanimité.

Par ailleurs,

Monsieur le maire informe qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs suite à l'avancement de grade de trois agents municipaux. C'est chose faite à l'unanimité.

## **19/ BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le maire explique que, suite aux ennuis de trésorerie rencontrés par la propriétaire de l'immeuble rue de Vichy dans lequel se trouve la bibliothèque et ce en raison de la vacance des logements, la commune se chargera de commander et de régler le fuel nécessaire au chauffage des locaux loués par la commune.

Ce règlement sera déduit des charges de fin d'année.

D'autre part, il explique s'être rendu en compagnie de Jean Paul ROYER et Michel COMPAGNAT visiter les locaux communaux situés rue d'Urfé (ex-boucherie PRAT) afin d'étudier la possibilité d'y installer la bibliothèque.

Le volume du rez- de- chaussée, moyennant une redistribution, semble bien adapté.

Il convient cependant de vérifier que les aménagements projetés ne soient pas concernés par le sujet amiante.

Des diagnostics amiante et plomb avant travaux ont donc été commandés. La possibilité de voir aboutir le projet dépendra du résultat de ces diagnostics.

Si ces diagnostics révélaient l'absence d'amiante dans les zones concernées par les travaux, les bénévoles seraient alors conviés à une première réunion d'étude et une délocalisation serait envisageable dès la fin 2022.

## **20/ MAISON FRANCE SERVICES (MFS)**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale d'une réunion qu'il a programmée entre la direction de la poste et lui-même le 14 octobre 2020 à Lyon afin de travailler sur le projet « Maison France Services » qui pourrait voir le jour sur la commune.

Ces nouveaux services, seraient accueillis dans les bureaux de l'actuelle Poste et seraient animés par 2 nouveaux fonctionnaires d'État (en plus) formés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Le Label MFS permettrait non seulement ce plus mais également de garantir la présence postale dans la commune et donc le service rendu à la population tel qu'il l'est à ce jour explique le maire.

## **21/ MAISON TAILHARDAT « AU CHÂTEAU »**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'un héritier de la succession TAILHARDAT s'est une nouvelle fois manifesté et a confirmé le souhait des héritiers de donner la maison cadastrée AB 184 sise au Château à la commune puisque la succession semble enfin pouvoir se régler.

Pascal PONCET rappelle que la commune est déjà intervenue sur ce bien afin d'en sécuriser les abords et l'intérieur compte tenu de l'état de ce bâtiment qui est par ailleurs la plus ancienne maison de St Just en Chevalet et à ce titre préservée par les Bâtiments de France.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe quant à l'acceptation de ce don si celui-ci venait à se confirmer afin de préserver ce patrimoine qui dans tous les cas mobilise la commune vis-à-vis des risques ci-dessus évoqués.

## **22/ VILLAGE « SPORT-NATURE »**

Emmanuelle BARLERIN rappelle la labellisation en cours « Village Sport Nature » que la commune est en phase d'obtenir. Les instances qui instruisent ce dossier soulignent que la signalisation du village pourrait être améliorée.

Une commission présidée par Emmanuelle BARLERIN et composée de Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Antoine CHAMOURET, Dominique VIETTI et Cyril EPINAT travaillera sur ce point.

## **23/ BAIL G2TOUT (Mme -M LIEVRE) / COMMUNE**

Monsieur le maire rappelle que le bail entre Mme - M LIEVRE et la commune est en cours de finalisation à l'étude de Maître NION.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer dans la location la totalité de la parcelle AB 378 attenante au bâtiment et faisant office de quai déchargement et de parking pour la clientèle.

## **24/ DEMANDE DE SUBVENTION**

Aucune demande de subvention n'est parvenue en mairie depuis le dernier conseil municipal.

**Sècheresse** : Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que la commune est placée en situation de crise selon l'arrêté préfectoral du 23/09/2020.

**Eolien** : Monsieur le maire informe que le projet éolien sur CHERIER et la TUILIERE est toujours dans « les mains du tribunal administratif ». En ce qui concerne la procédure contre le permis de construire, la clôture de l'instruction est fixée au 08 octobre 2020 et en ce qui concerne la procédure en appel au TA conduite par l'investisseur contre le Préfet (ICPE), la clôture d'instruction est fixée au 27 novembre 2020.

Il informe par ailleurs qu'un nouveau mât de mesure est depuis peu installé à la TUILIERE et que selon lui et l'avocat il ne peut s'agir que d'un mât installé dans la perspective d'un nouveau projet.

Il précise également que le conseil municipal actuel de la TUILIERE est, à priori, défavorable au projet éolien mais n'a toujours pas délibéré.

Les éléments en possession des parties sont donc basés sur des délibérations antérieures qui ne reflètent donc plus forcément le nouvel avis du conseil de la Tuilière. .

**Cyclospor** : Monsieur le maire informe que compte tenu du report de l'épreuve cycliste régionale organisée par l'UFOLEP prévue initialement en juin 2020 les organisateurs ont sollicité la commune pour juin 2021. Le conseil valide.

**Remerciements** : Monsieur le maire fait part des remerciements reçus des Familles LASSAIGNE (funérailles père Annick SIMON employée municipale) et GOUTORBE (centenaire de Marguerite GOUTORBE).

**Course d'orientation** : La course d'orientation pour laquelle la commune avait été sollicitée se déroule finalement à la Monnerie-le-Montel .

### **Points d'apport volontaires (PAV)**

Antoine CHAMOURET fait part d'une réclamation qu'il a reçue en rapport avec l'environnement des PAV place du Chêne. Le maire répond que ces nuisances et dysfonctionnements ont été traités tout récemment par la CCPU qui a reçu le prestataire. À suivre cependant.

### **Alice ARTEIL**

Antoine CHAMOURET fait part d'un échange qu'il a eu concernant la pose d'une plaque à la mémoire d'Alice ARTEIL résistante. Pascal PONCET retrace les débats ayant déjà eu lieu. Il indique que Madame Christiane MATHEVET, Messieurs Jean Pierre EPINAT et Jean TUFFET Président de la FNACA vont se charger de l'organisation de cet hommage auquel seront associés tous ceux qui ont soufferts et œuvrés pendant la période. La commune sera bien entendu présente.

### **Réunion gendarmerie**

Antoine CHAMOURET informe l'assemblée qu'il va participer à une réunion d'information avec les services de la gendarmerie au cours de laquelle il peut faire remonter des observations. Le maire lui demande de faire part de la vitesse très excessive à laquelle circulent quelques automobilistes dans le village et notamment la rue de Vichy. À un degré moindre il demande aussi qu'il soit évoqué des comportements de nature à gêner les campeurs l'été.

### **Passage piétons – problème de vitesse – problème de respect de signalisation**

Clément MOISSONNIER demande s'il ne serait pas possible d'envisager l'implantation de passages piétons dans certains virages rue de Vichy afin de limiter la vitesse. Le maire répond que c'est délicat d'implanter ce type d'aménagement de surface dans les virages eu égard aux risques. Il demande aussi la rematérialisation du passage piétons Avenue du 8 mai afin de sécuriser la circulation des élèves du collège le Breuil. Jean Paul ROYER est chargé de ce travail qui sera réalisé par l'unité technique. Il signale enfin que le chemin « de la Croix de Mission » (partant de Carrefour Contact et passant derrière la propriété RICHARD) est souvent pris en sens interdit.

La séance est levée à 23 heures.